



## ACTIVITES février 2020

### Relais Accueil Petite Enfance

### Secteur NORD

<b>L'ENFANT</b>  <b>AU FIL</b>  <b>DES SAISONs</b>	<b>Mercredi 26/01/2020:</b>  « L'Enfant au fil des saisons : Le Festival des gourmandises » <b>RdV à partir de 10h00</b> au sein de la salle « La Salicorne » à Saujon en face du centre de Secours  <i>Différents ateliers seront à disposition des enfants et la matinée sera clôturée par un temps musical partagé, l'ensemble des crèches et centres de loisirs de la CARA sont invités. Les familles sont les bienvenues sur cette matinée.</i>
--	--

#### Mise en place du prélèvement à la source pour les assistants maternels.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2020**, le prélèvement à la source s'applique aux salariés des particuliers-employeurs. Pajemploi gère le prélèvement et le reversement de l'impôt. Pas de démarches supplémentaires pour les assistants maternels sauf être inscrit sur Pajemploi+

#### Pour les salariés (vous) :

Vous n'avez plus à vous acquitter de l'impôt directement auprès de l'administration fiscale.

Le montant du prélèvement à la source est déduit de votre rémunération.

Pajemploi prend en charge

Le calcul du montant de votre impôt, Son prélèvement sur le compte bancaire de votre employeur  
Son reversement à l'administration fiscale. Le salaire est versé (déduit de l'impôt) 3 jours après la déclaration des parents

#### Pour les employeurs (les parents) :

Pajemploi informe du montant du salaire (déduit de l'impôt) à verser à votre assistant maternel dès la déclaration  
Pajemploi prélève le montant de l'impôt sur le compte du parent et le reverse à l'administration fiscale

#### A savoir :

*Si le salarié et non-imposable, la rémunération reste inchangée (puisque pas de prélèvement)*

*L'administration fiscale reste l'interlocuteur unique pour le taux de prélèvement*

À consulter le site [monprelevementalasource.urssaf.fr](http://monprelevementalasource.urssaf.fr). et flyer disponible au relais APE

#### Inscription aux activités :

- par téléphone : **06 26 51 33 77**

- par e-mail : **b.potignon@agglo-royan.fr**

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
Au Relais en FEVRIER		Date limite <u>pour vous inscrire</u> aux différents ateliers : <b>MERCREDI 29 JANVIER 2020</b>		
		1	2	3
3	4 <b>PEINDRE AVEC SES MAINS</b> 9h30 <b>RELAIS</b>	5 <b>LES MOMENTS MUSICAUX</b> 1 <sup>er</sup> gpe 9h30 ; 2 <sup>ème</sup> gpe 10h15 <b>Salle des fêtes</b>	6	7 <b>ATELIER PROPOSE PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU ATELIER SURPRISE</b> 9h30 <b>RELAIS</b>
10 <b>ATELIER PROPOSE PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU ATELIER SURPRISE</b> 9h30 <b>RELAIS</b> <b>RELAIS</b>	11 <b>HAPPY MUFFINS</b> 9h30 <b>Salle motricité</b>	12	13 <b>BIBLIOTHEQUE D'ETAULES</b> 10h00	14 <b>PEINDRE AVEC SES MAINS</b> 9h30 <b>RELAIS</b>
17 <b>CREPE PARTY</b> 9h30 <b>RELAIS</b>	18 <b>CREPE PARTY</b> 9h30 <b>RELAIS</b>	19	20 <b>ATELIER ATTRAPE SOLEIL</b> 9h30 <b>RELAIS</b>	21 <b>HISTOIRE DE PIMPIM</b> 1 <sup>er</sup> gpe 9h30 / 2 <sup>ème</sup> gpe 10h15 <b>Salle motricité</b>
24	25	26 « L'Enfant au fil des saisons : Le Festival des gourmandises RdV à partir de 10h00 au sein de la salle « La Salicorne » à Saujon en face du centre de Secours	27	28